





## Lutter contre les changements climatiques et stimuler l'économie

#### **CADRE PANCANADIEN**



sur la croissance propre et les changements climatiques

Plan canadien de lutte contre les changements climatiques et de croissance économique

ADOPTÉ LE 9 DÉCEMBRE 2016

- Le plan du Canada pour lutter contre les changements climatiques, accroître la résilience à un climat changeant et créer des opportunités pour faire stimuler
- Un ensemble exhaustif de mesures pour l'ensemble de l'économie
  - Transport
  - Bâtiments
  - Industrie
  - Agriculture
  - Innovation et technologies propres
  - Adaptation aux changements climatiques

## Un prix sur la pollution par le carbone est un pilier central du Cadre pancanadien

La tarification de la pollution par le carbone est une façon sensée de réduire nos émissions et de protéger notre environnement pour nos enfants et nos petits-enfants



- Un prix sur la pollution par le carbone crée des incitatifs pour les individus, les ménages et les entreprises pour appuyer les investissements qu'ils ont déjà effectués pour diminuer leurs émissions.
- Tarifier la pollution par le carbone réduira les émissions, dynamisera l'innovation et aidera le Canada à concurrencer dans l'économie émergente mondiale à faibles émissions de carbone.

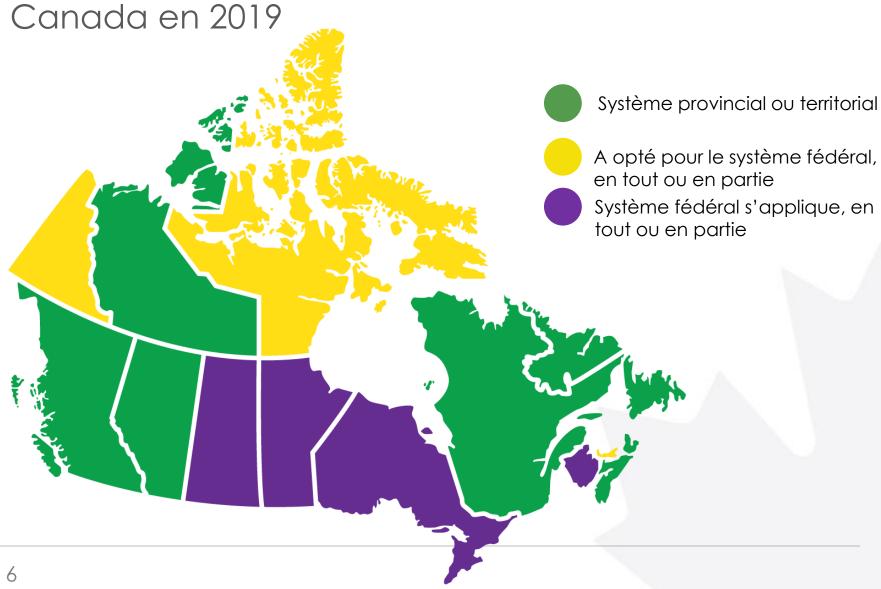
# L'approche pancanadienne pour tarifier la pollution par le carbone (oct. 2016)

- A donné aux provinces et territoires deux ans pour mettre en œuvre leur propre système de tarification de la pollution par le carbone rencontrant les critères de rigueur
  - o La norme fédérale
- Incluait un engagement du gouvernement fédéral de mettre en œuvre, intégralement ou en partie, un système fédéral de tarification de la pollution par le carbone dans les provinces et territoires qui en font la demande et dans ceux qui n'ont pas de système de tarification de la pollution par le carbone respectant la norme fédérale.
  - Le filet de sécurité fédéral

# Système fédéral de tarification de la pollution par le carbone

- En vertu de la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre, adoptée le 21 juin 2018, le « filet de sécurité » a deux parties:
  - Redevance réglementaire sur les combustibles s'appliquera à partir d'avril 2019 dans les provinces assujetties au filet de sécurité
  - 2. <u>Système réglementaire pour les grandes industries</u> (le système de tarification fondé sur le rendement ou STFR) s'appliquera à partir de janvier 2019 dans les provinces assujetties au filet de sécurité
- Les deux parties s'appliqueront à partir de juillet 2019 au Yukon et au Nunavut

Le Gouvernement du Canada s'assure qu'un prix sur la pollution par le carbone s'applique à travers le



## RECETTES DE LA TARIFICATION DE LA POLLUTION PAR LE CARBONE

## Approche pour les recettes de la tarification de la pollution par le carbone

- Les provinces et les territoires dotés de leur propre système de tarification de la pollution par le carbone peuvent utiliser les recettes pour soutenir leurs résidents, stimuler l'économie et protéger l'environnement
  - Colombie-Britannique, Alberta, Québec, Territoires du Nord-Ouest, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve et Labrador, Île-du-Prince-Édouard
- Les recettes du « filet de sécurité » seront retournées directement aux gouvernements des provinces et territoires l'ayant demandé
  - Yukon, Nunavut

## Retour des recettes dans les autres provinces

- Saskatchewan, Manitoba, Ontario et Nouveau-Brunswick
- Recettes de la redevance sur les combustibles\*
  - Approximativement 90% des recettes sera retourné aux résidents via les paiements incitatifs à agir pour le climat
  - La portion restante sera utilisée pour supporter les PMEs, les collèges et universités, les écoles, les hôpitaux, les municipalités, les organismes sans buts lucratifs et les communautés autochtones
- Les recettes du système de tarification fondé sur le rendement
  - Ne seront pas utilisées dans le cadre des paiements incitatifs à agir pour le climat
  - Seront utilisées pour soutenir de futures actions liées au climat dans les administrations dans lesquelles elles ont été générées
  - o Les détails seront présentés au début de 2019

<sup>\*</sup>sous réserve de l'approbation du Parlement

### Paiements incitatifs à agir pour le climat

- Les individus et les familles peuvent réclamer leurs paiements incitatifs à agir pour le climat quand ils remplissent leur déclaration de revenus (à partir du début de 2019) et les recevront dans le cadre de leur avis de cotisation
- Les montants varieront selon les provinces (dépendamment des recettes annuelles de la redevance sur les combustibles dans la province) et selon le nombre d'individus dans la famille
- Les résidents des communautés rurales et des petites communautés recevront un supplément de 10%
- Une famille de la classe moyenne recevra plus en paiements que les coûts directs résultants de la tarification de la pollution par le carbone
- Toutes les recettes seront vérifiées et déclarées annuellement pour assurer la neutralité fiscale et qu'ils soient retournés dans l'administration d'origine

## Pour plus d'informations

- www.canada.ca/action-climatique/
- www.canada.ca/carte-action-climatique

## ANNEXES



## Les changements climatiques affectent les communautés à travers le Canada

Dégradation du pergélisol affectant les infrastructures du Nord

Réduction de la couverture glaciaire touchant le développement économique et les modes de vie traditionnels



Changements dans l'écosystème et modification de la répartition des espèces affectant l'approvisionnement alimentaire du pays et la survie des espèces en péril

Activité croissante des ravageurs (dendroctone du pin) affectant la productivité des forêts et augmentant la fréquence des incendies



Réc mer coll

Réduction de la fiabilité des routes de glace menant aux mines éloignées et aux collectivités du Nord

Réduction de la taille des glaciers affectant les ressources et la production hydrauliques de la région de l'Ouest





Augmentation de la fréquence des sécheresses affectant les forêts et l'agriculture



Élévation du niveau de la mer et érosion côtière accrue affectant les infrastructures

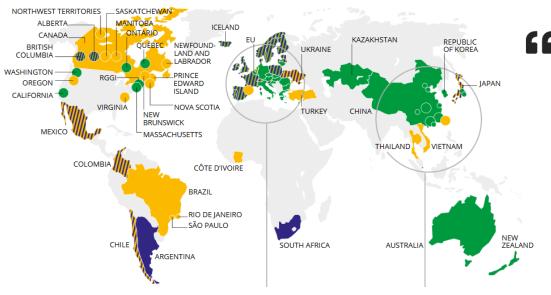




Augmentation des problèmes de santé pour les humains dus au stress thermique et aux maladies à transmission vectorielle

## Un nombre grandissant de pays mettent un prix sur la pollution par le carbone

## STATE AND TRENDS OF CARBON PRICING 2018 (disponible en anglais seulement)



A ce jour, 70 administrations (45 nationales et 25 infranationales) dans le monde ont mis en œuvre, ou prévoient mettre en œuvre, des initiatives de tarification du carbone.

- Banque mondiale, mai 2018

- ETS implemented or scheduled for implementation
- Carbon tax implemented or scheduled for implementation
- ETS or carbon tax under consideration

- ETS and carbon tax implemented or scheduled
- Decirion land implemented or scheduled, ETS under consideration
- 🌓 ETS implemented or scheduled, carbon tax under consideration



## Cadre pancanadien – 4 piliers

#### **CADRE PANCANADIEN**



sur la croissance propre et les changements climatiques

Plan canadien de lutte contre les changements climatiques et de croissance économique

ADOPTÉ LE 9 DÉCEMBRE 2016



Tarification de la pollution par le carbone



Mesures d'atténuation complémentaires dans tous les secteurs



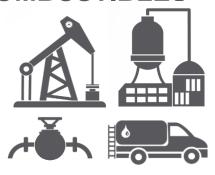
Adaptation et résilience climatique



Technologies propres, innovation et emplois

# Système canadien de tarification de la pollution par le carbone

## PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE COMBUSTIBLES



- Payer la redevance sur les combustibles au GdC
- Taux proposés pour 2019
  (= \$20/t CO<sub>2</sub>e)

Essence: 4.42 ¢/L

Mazout léger: 5.37 ¢/L

- Gaz naturel: 3.91 ¢/m<sup>3</sup>

- Propane: 3.10 ¢/L

Certaines exclusions







- Les consommateurs ne paient pas la redevance sur les combustibles directement au gouvernement
- Le coût de la redevance sur le carbone sera intégré au prix des combustibles
- Les installations STFR inscrites ne paieraient généralement pas la redevance sur les combustibles qu'ils achètent
- Elles seraient plutôt sujettes au prix sur la pollution par le carbone pour la part d'émissions au-dessus de la limite de l'installation

## Paiements incitatifs à agir pour le climat

	Impact moyen sur les coûts des ménages* du système fédéral**				Moyenne par ménage des paiements incitatifs à agir pour le climat ***			
	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
Ontario	244\$	357\$	463\$	564\$	300\$	439\$	571\$	697\$
Nouveau- Brunswick	202\$	296\$	386\$	470\$	248\$	365\$	476\$	583\$
Manitoba	232\$	342\$	447\$	547\$	336\$	495\$	649\$	797\$
Saskatchewan	403\$	588\$	768\$	946\$	598\$	883\$	1,161\$	1,419\$

<sup>\*</sup> Ménage moyen de 2.6 personnes

 Les montants augmentent annuellement pour refléter les augmentation du prix fédéral pour la tarification de la pollution

<sup>\*\*</sup> Pour plus d'information sur ces estimés, veuillez vous référer au document d'information: Mise à jour automne 2018 – Impacts estimées du système fédéral de tarification de la pollution par le carbone.

<sup>\*\*\*</sup> Les paiements incitatifs à agir pour le climat pour 2020-2022 sont fournis à titre explicatifs et sont sujets à modifications.

### Paiements incitatif à agir pour le climat

	Paiements incitatifs à agir pour le climat pour une famille de quatre personnes					
	2019	2020	2021	2022		
Ontario	307\$	451\$	588\$	718\$		
Nouveau- Brunswick	256\$	377\$	495\$	607\$		
Manitoba	340\$	499\$	654\$	801\$		
Saskatchewan	609\$	903\$	1,189\$	1,459\$		

<sup>\*</sup> Pour plus d'information sur ces estimés, veuillez vous référer au document d'information: Mise à jour automne 2018 – Impacts estimées du système fédéral de tarification de la pollution par le carbone.

 Les montants augmentent annuellement pour refléter les augmentation du prix fédéral pour la tarification de la pollution

<sup>\*\*</sup> Les paiements incitatifs à agir pour le climat pour 2020-2022 sont fournis à titre explicatifs et sont sujets à modifications.

#### Appui pour les MUEH, les organismes à buts non-lucratifs et les communautés autochtones

	Appui pour les universités, hôpitaux, écoles, municipalités, organismes à but non-lucratifs et communautés autochtones						
	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24	Total	
Ontario	\$50 M	\$75 M	\$100 M	\$125 M	\$125 M	\$475 M	
Saskatchewan	\$15 M	\$25 M	\$30 M	\$40 M	\$40 M	\$150M	
Manitoba	\$5 M	\$10 M	\$15 M	\$15 M	\$15 M	\$60M	
Nouveau- Brunswick	\$3 M	\$4 M	\$5 M	\$5 M	\$5 M	\$22M	

Notes: Les chiffres sous 5 millions de dollars sont arrondis au million près; ceux au-dessus 5 millions de dollars sont arrondis au 5 millions de dollars près. Les estimations au-delà de 2019-20 sont fournis à titre explicatif et sujets à modifications lorsque plus d'informations deviendront disponibles.

# Appui pour les petites et moyennes entreprises

	Appui pour les petites et moyennes entreprises						
	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24	Total	
Ontario	\$105 M	\$155 M	\$205 M	\$255 M	\$255 M	\$975 M	
Saskatchewan	\$30 M	\$45 M	\$60 M	\$80 M	\$80 M	\$295 M	
Manitoba	\$15 M	\$20 M	\$25 M	\$35 M	\$35 M	\$130 M	
Nouveau- Brunswick	\$5 M	\$10 M	\$10 M	\$15 M	\$15 M	\$55 M	

Notes: Les chiffres sous 5 millions de dollars sont arrondis au million près; ceux au-dessus 5 millions de dollars sont arrondis au 5 millions de dollars près. Les estimations au-delà de 2019-20 sont fournis à titre explicatif et sujets à modifications lorsque plus d'informations deviendront disponibles.

### Où s'appliquera le système fédéral

- La redevance fédérale sur le combustible s'appliquera en Sask., au Man., en Ont. et au N.-B.
  - N'ont pas proposé un système rencontrant les critères du modèle fédéral
- Le **système fédéral pour les grandes industries** (STFR) s'appliquera en Ont., au Man., au N.-B., à l'Î.-P.É., au Yn, au Nt et partiellement en Sask.
  - Le N.-B. et l'Î.-P.-É. l'ont demandé
  - L'Ont. et le Man. n'ont pas de système
  - La Sask. développe un système de tarification pour certaines de ses industries; le STFR fédéral va combler les manques en couvrant l'électricité et les oléoducs interprovinciaux
- Les systèmes provinciaux s'appliqueront en C.-B., en Alb., au Qc, en N.-É., à T.-N.-L. et à l'Î.-P.-É.
  - La C.-B., l'Alb. et le Qc ont des systèmes en place
  - La N.-É. et T.-N.-L. sont en voie de développer leurs propres systèmes
  - L'Î.-P.-É. est en voie de développer sa propre redevance sur le carbone (+ le STFR fédéral)

#### Les territoires

- Les T.N.-O. sont en voie de mettre en œuvre un système qui rencontre la norme
- Le système fédéral s'appliquera au Yn et au Nt avec des ajustements en reconnaissance leurs situations
  - Exemptions pour les combustibles pour le transport aérien et pour la production d'électricité générée par les centrales alimentées au diesel dans les communautés éloignées

### Quand s'appliquera le système fédéral

- Le système fédéral pour les grandes industries s'appliquera dans les provinces le à partir de janvier 2019
  - L'inscription des installations sujettes à la réglementation commencera le 1<sup>er</sup> novembre 2018
- La redevance sur les combustibles fédérale s'appliquera en Sask., Ont., Man., et au N.-B. à partir d'avril 2019
- La tarification de la pollution par le carbone sera en vigueur dans tous les trois territoires à partir de juillet 2019
  - Assure une harmonisation entre les territoires

# Le système de tarification fondé sur le rendement (STFR)

- Le STFR s'appliquera aux grands émetteurs industriels exposés à la concurrence internationale
- Est conçu pour inciter les réductions et l'innovation et maintenir la compétitivité économique
- L'industrie est encouragée à réduire la pollution:
  - \$20/tonne (2019)
  - \$30/tonne (2020)
  - \$40/tonne (2021)
  - \$50/tonne (2022)
- Reconnu comme meilleure approche des mécanismes similaires sont utilisés à travers le monde, incluant ici au Canada



#### Comment fonctionne le STFR

- Une norme d'intensité d'émission est fixée pour l'ensemble d'un secteur
  - La norme est établie à 20% ou moins que la moyenne pour un secteur
  - Les installations avec des émissions plus élevées paient; si elles font mieux, elles seront récompensées avec des crédits qu'elles peuvent vendre
- L'obligation de conformité peut être rencontrée en:
  - Payant le prix de la pollution par le carbone (20\$/t en 2019 augmentant à 50\$/t en 2022)
  - Achetant des crédits des installations industrielles qui performent mieux que leur norme
- Crée un fort incitatif financier pour que les installations les moins efficaces réduisent leurs émissions par unité produite et pour que les plus efficaces continuent de s'améliorer.

#### Prochaines étapes de développement du STFR

- Environnement et Changement climatique Canada continuera à mobiliser l'industrie canadienne et les parties prenantes tout au long du processus réglementaire.
- Prochaines étapes:
  - <u>Automne 2018:</u> Publication des règlements présentant les exigences en matière d'inscription, de quantification, de déclaration et de vérification qui entreront à partir de janvier 2019
  - <u>Automne 2018</u>: Publication de l'ébauche de la proposition réglementaire pour le STFR, pour commentaires
  - <u>Printemps 2019:</u> Publication de la règlementation finale du STFR
    - S'appliquera rétroactivement à l'année civile complète 2019 comme première période de conformité